Interventions de F. Delcombre
au conseil municipal du 19 septembre 2013

POINT 8. MISE EN SECURITE DU ROND-POINT SCHWEITZER. — Je ne m'étendrai pas sur cette anomalie de la République qu'est l'existence de ce système de réserve parlementaire, je crois que nous sommes d'accord sur ce point. Tant qu'elle existe encore, il faut bien l'utiliser. Mais encore faut-il que ce soit à bon escient.

Or, je suis un peu étonné par ce que je lis dans le projet de délibération, entre autres sur l'amélioration de la sécurité des piétons et la mise aux normes des passages piétons périphériques : ceux-ci sont déjà surbaissés pour permettre le passage des fauteuils roulants, alors que ce n'est pas le cas de bien d'autres passages piétons à Soisy. De même, ce rond-point est un des rares endroits de Soisy où les cyclistes ne sont pas trop mal traités puisqu'il existe une continuité entre les pistes cyclables qui se rejoignent à cet endroit.

Alors, en caricaturant à peine ce qui figure dans le projet de délibération, on a un peu l'impression que l'on va dépenser 80.000 euros pour diminuer le couvert végétal en partie centrale, ce qui fait quand même cher, d'autant qu'il y a quand même 11.000 euros pour mettre de nouveaux végétaux.

Nous aimerions donc avoir plus de précisions sur ce que sont, concrètement, ces travaux. Parce que j'ai entendu dire — mais vous nous direz si c'est exact — que ces travaux étaient en fait motivés par le fait que la végétation actuelle gênait la caméra de vidéosurveillance installée à cet endroit. Mais dans ce cas, en comptabilité analytique, il faudrait donc imputer ces dépenses sur le fonctionnement de la vidéosurveillance, et non pas sur l'amélioration du cadre de vie comme il est dit dans le projet de délibération.

Et, suivant ce qui sera mis dans le compte-rendu des propos de M. le Maire en réponse à Mlle Bérot :

POINT 9. ACCORD TRANSACTIONNEL SUR LES TERRAINS AVENUE DU GENERAL-DE-GAULLE. — Je regrette la tonalité que prennent les débats. En particulier, il n'est pas correct de dire à l'opposition qu'elle ne connaît pas les dossiers en citant l'existence d'un procès Consorts Filloux/Paris Ouest Immobilier perdu par Paris Ouest Immobilier alors que, à aucun moment, que ce soit en commission des finances, dans le projet de délibération ou lors de votre exposé liminaire, il n'a été fait état de ce procès, qui n'a d'ailleurs semble-t-il pas d'incidence sur le fond de l'affaire qui nous concerne aujourd'hui.